

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT  
**HERAULT**  
ARRONDISSEMENT  
**LODEVE**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 Octobre 2020**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2020/10/27**

Date de la convocation	06 /10/ 2020
	<b><u>Votes : 26</u></b>
Présents : 20	Pour : 26
Absents : 1	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le quinze octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. JAM Thierry.

Procuration : - Mr GASC Georges à Mme GASC Carine  
- Mme CAMPOY épouse LAMBERT Véronique à Mr VALERO Claude  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon  
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand  
- Mr LAMBERT Marcel à Mr GUERIN Grégory  
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

**Objet** : Prêt du podium mobile communal – Adoption d'un règlement, d'une convention de mise à disposition et ses annexes

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201015-2020-10-27-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2020  
Date de réception préfecture : 22/10/2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 Mai 2019 relative à la mise à disposition du podium mobile communal.

Afin de pouvoir mettre à disposition des communes voisines, à titre gratuit, ce podium mobile, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de réactualiser les modalités pratiques de mise à disposition du podium mobile communal.

Afin d'optimiser l'utilisation de ce matériel, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'adopter un règlement relatif à la mise à disposition du podium mobile communal. En complément, il précise qu'un formulaire de réservation dudit matériel sera à renseigner pour toute utilisation, et une convention établie.

Il donne lecture des différents documents.

En conséquence, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'adopter le règlement relatif au podium mobile communal ainsi qu'un formulaire de réservation et une convention dudit matériel.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à l'adjoint délégué afin d'accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 16 Mai 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

*Le Maire*  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201015-2020-10-27-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2020  
Date de réception préfecture : 22/10/2020